Question écrite N° 3913

À quand le prochain « Rapport social » ?

Rémy Meury (CS-POP)

Quelques rappels historiques s'imposent.

Le 20 octobre 2010, le Parlement adoptait la motion no 959, intitulée « Ampleur et évolution de la pauvreté dans le canton du Jura : rapport annuel et plan de mesures ». Déposée par Jean-Paul Miserez, elle recueillait 51 voix, sans opposition. Le Gouvernement, en concluant son soutien à la motion, se déclarait prêt à proposer en début de législature un plan de mesures pour lutter contre la pauvreté et à établir annuellement un rapport social informant sur l'évolution de la situation.

Le premier rapport social fut présenté en 2019. Neuf années après l'acceptation de la motion, ce premier essai ne fut pas exemplaire, c'est le moins que l'on puisse dire. Mais passons.

En 2021, le second, et dernier, rapport social était présenté au Parlement. Il était nettement plus précis et présentait quelques pistes pour lutter contre l'appauvrissement d'une part toujours plus importante de la population. 10% de la population jurassienne se trouvait en 2017, année des statistiques utilisées dans ce rapport 2021, en situation de pauvreté absolue, c'est-à-dire qui a besoin de l'aide sociale pour atteindre le minimum vital. Si on s'intéresse au taux de pauvreté relative, juste au-dessus du seuil de pauvreté défini par le minimum vital, la proportion de la population jurassienne passe à 15%.

Si l'on s'intéresse aux chiffres 2024 diffusés par l'OFSP pour l'ensemble de la Suisse, la pauvreté absolue se situe à 8,4% de la population (743'000 personnes). Ce taux aurait atteint 16,4% de la population si l'on avait déduit des revenus pris en compte les prestations sociales perçues par les personnes concernées. Même avec les chiffres de 2017, la proportion de personnes pauvres est supérieure dans le Jura. Et l'on sait que cette proportion ne fait qu'augmenter année après année. On peut penser, sans risquer de se tromper, que les chiffres 2024 dans le Jura ne se sont pas améliorés depuis 2017. Précisons encore que des associations comme Caritas ou les Centres sociaux protestants (CSP) affirment que les chiffres officiels sont inférieurs à la réalité, les seuils pris en compte pour définir ce qu'est la pauvreté ne répondant plus à la réalité du terrain.

Au moment de la présentation du rapport social 2021, il avait été annoncé que le prochain rapport social serait diffusé en 2025. Nous l'attendons encore. Et force est de constater qu'aucune mesure précise n'est proposée dans le programme de législature 2026-2030. L'axe « Un Jura où chacun compte » se limite à des déclarations générales bien pensantes, mais sans aucun projet concret pour lutter contre la réalité sociale dramatique vécue par une part importante de la population dans notre canton.

Une part toujours plus importante si l'on se réfère aux chiffres présentés pour le budget 2027. Par rapport au budget 2026, les dépenses prévues pour les assurances sociales (contributions aux primes d'assurances, prestations complémentaires AVS/AI, essentiellement) augmentent de 8,4% pour atteindre 163,8 millions. Les dépenses d'action sociale augmentent elles de 14% pour arriver à un total de 119,1 millions. Cumulées, ces dépenses représentent près du quart des charges de l'Etat.

L'avantage du rapport social 2021 a été de présenter quelques axes d'interventions pour lutter contre ce fléau qu'est la pauvreté. Sa mesure la plus remarquable et la plus connue est le programme JU-lien.org, destiné à simplifier l'accès aux prestations sociales en commençant par informer les personnes qui y ont droit, mais qui n'en ont pas formulé la demande.

Avant nos questions, un dernier chiffre à signaler qui n'est pas sans importance. Selon les statistiques de l'OFSP de 2024, 4,3% des personnes actives occupées à plein temps vivaient sous le seuil de pauvreté avec des revenus ne garantissant pas le minimum vital.

Nos questions aux Gouvernement :

1. Un nouveau rapport social est-il en voie de rédaction et quand peut-on espérer en prendre connaissance ?

2. Dans le cadre du programme JU-lien.org qui entend agir contre le non-recours aux prestations sociales, ce qui constituait une priorité, les mesures subsidiaires prévues dans le rapport social 2021 ont-elles été menées et de quelle(s) manière(s) ?

a) Déploiement d'une campagne cantonale de sensibilisation aux sujets de la précarité, de la pauvreté et de l'exclusion sociale ;

b) Création de guichets de proximité, y compris digitaux, permettant d'effectuer une évaluation du droit à des prestations et d'accompagner les citoyennes et citoyens dans leurs demandes d'aide ;

c) Renforcement du réseau d'entraide et de proximité afin d'identifier les personnes les plus vulnérables et pouvoir leur proposer des prestations adaptées à leur situation ;

d) Réalisation d'une étude sur les possibilités d'automatisation de l'accès aux droits sociaux sous les angles légaux, techniques, financiers et éthiques.

3. Le Gouvernement est-il prêt à présenter aux employeurs la facture d'aide sociale à laquelle leurs employé-es ont recours pour atteindre le minimum vital ?

Rémy Meury (CS-POP)

Co-signataires

- Raphaël Breuleux (Verts)
- Ivan Godat (Verts)
- Sonia Burri-Schmassmann (Verts)
- Sophie Burri (Verts)
- Brice Prudat (Verts)
- Joël Godat (Verts)
- Carla Fedele (CS-POP)

Intervention déposée officiellement le 21 octobre 2026